

**CONVENTION DE MINI – STAGE** Entre :

<p>EPLFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
--	---

**Art. 1 :** La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

**Filière CGEA (cocher les cases choisies)**

- 8h-12h (Travaux pratiques)    Repas Offert    13h30-14h30 (Visite de l'établissement)

Je vous informe qu'il y a 6 places par ½ journée et qu'il faut classer de 1 à 15 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez et 15 celle qui vous arrange le moins). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

**Art 3 :** La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

-----  
Nom et adresse du responsable légal : -----

Téléphone : ----- Email : -----

**Art. 4 :** Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

Merci de bien vouloir prévoir une tenue de travail adaptée et des chaussures de sécurité ou bottes de sécurité propres ou à défaut une paire de bottes propres. Prévoir également des vêtements de pluie, en fonction de la météo.

En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Mardi de 2025	Classement par ordre	Mardi de 2025	Classement par ordre
04 février		01 avril	
11 février		08 avril	
18 février		06 mai	
11 mars		13 mai	
18 mars		20 mai	
25 mars			

Date de signature :

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLFPA  Benoît DIELETTIENS

Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine